**Instructions: This is a template document provided by the Vermont Agency of Education. To personalize for use for your school, please paste onto your letterhead and personalize the highlighted text in brackets. As indicated in the document, please include only the relevant language about CEP/Provision 2 schools OR pricing program schools that corresponds with your school’s program. The customized letter will include personally identifying information (PII) for each household. Please ensure that letters are sent confidentially to each household**

[date]

Cher ménage,

L'État du Vermont vient de recevoir le feu vert pour émettre des cartes de transfert électronique de prestations en cas de pandémie (P-EBT) pour septembre 2020 à juin 2021. Les P-EBT sont des fonds fournis sur une carte électronique de transfert des avantages qu'un ménage peut utiliser pour acheter des produits alimentaires dans les épiceries, les commerces de proximité, les détaillants en ligne et les marchés fermiers qui acceptent les avantages 3SquaresVT (SNAP). Pour les familles bénéficiant du 3SquaresVT, les avantages du P-EBT seront ajoutés aux cartes EBT existantes pour les élèves éligibles. Pour les autres familles, vous recevrez une carte P-EBT spéciale du Département pour enfants et familles du Vermont pour les élèves éligibles.

Les prestations du P-EBT visent à remplacer la valeur des repas scolaires gratuits que les élèves auraient reçus si l'enfant avait été à l'école. Les avantages ne sont pas disponibles pour les mois au cours desquels le modèle d’apprentissage d’un élève était à 100 % « en présentiel », car l’enfant avait accès aux repas à l’école. Des prestations partielles seront fournis pour les mois où les élèves ont fréquenté l'école dans le cadre d'un modèle d'apprentissage hybride. L’accès à des repas gratuits à manger à la maison les jours d’apprentissage à distance n’a aucune incidence sur l’éligibilité d’un élève au P-EBT.

L'État s'efforce toujours de mettre en place des systèmes permettant de fournir ces prestations, nous ne nous attendons donc pas à ce que les cartes P-EBT soient envoyées par la poste ou que les prestations soient disponibles au plus tôt avant fin mars. Cependant, les prestations seront fournies avec effet rétroactif à compter de septembre. Nous travaillerons avec l’État afin de fournir des informations sur l’éligibilité de chaque élève à ces prestations.

[CEP or Provision 2 schools use the following language]: Étant donné que notre école offre des repas gratuits à tous les élèves dans le cadre de la Disposition relative à l'éligibilité communautaire (CEP)/Provision 2 [select one], tous les élèves sont éligibles à ces prestations pour les mois où l'apprentissage des élèves était à distance ou en modèle hybride. Aucune prestation ne sera disponible pour les mois où le modèle d'apprentissage était entièrement en présentiel.

[Schools who normally operate pricing programs use the following language]: Outre le modèle d'apprentissage, l'éligibilité aux prestations dépend également de l'éligibilité de l'enfant à des repas scolaires gratuits et à prix réduit. Tous les enfants peuvent recevoir des repas gratuits cette année grâce aux dérogations spéciales COVID-19 obtenues par l'État. Cependant, afin de bénéficier des prestations du P-EBT, les élèves doivent avoir dans leur dossier une demande approuvée de repas gratuits et à tarif réduit, ou avoir été directement certifiés pour des repas scolaires gratuits. Les élèves peuvent être directement certifiés pour les repas gratuits si le ménage a reçu les prestations 3SquaresVT ou Reach Up, ou parce que l'élève est placé dans une famille d'accueil, migrant, sans-abri, fugueur ou participe à un programme Head Start.

[ ] Votre/vos élève(s), [list student name(s)] est/sont déjà éligible(s) à des repas gratuits et à prix réduit sur la base des informations de l'année dernière ou de l'année en cours. Vous n'avez pas besoin de soumettre une nouvelle demande de repas scolaires gratuits et à prix réduits. S'il y a d'autres élèves vivant sous votre toit, veuillez nous en informer.

**[ ] ACTION REQUISE :** Nous n'avons pas d'informations dans nos dossiers concernant votre/vos élève(s). Veuillez remplir et retourner la demande de repas ci-jointe si vous souhaitez bénéficier des prestations P-EBT. Nous examinerons la demande afin de déterminer si vous êtes éligible. Veuillez renvoyer la demande dès que possible afin que nous puissions appliquer les prestations depuis septembre 2020. Les prestations ne seront disponibles que pour les demandes reçues après le 1er avril 2021.

**ACTION REQUISE :** Afin que nous puissions travailler avec l'État du Vermont pour octroyer les prestations le plus rapidement possible, veuillez consulter les informations sur le chef de famille, la date de naissance et l'adresse postale que nous avons dans le dossier de votre élève (ci-dessous) et confirmer que ces informations sont correctes. Si elles sont correctes, aucune action n'est nécessaire. Si elles ne le sont pas, veuillez contacter [fill in appropriate contact information] au plus tard le 15 février 2021.

[List Head of Household, mailing address, and student date of birth on file in whatever format works best for your existing system]

Merci pour votre coopération. Veuillez consulter la liste ci-jointe des questions fréquemment posées pour plus d'informations sur le P-EBT.

Cordialement,

[Signature]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Conformément à la Loi fédérale relative aux droits civils et aux règlements et politiques des droits civils du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA), l'USDA, ses agences, bureaux et employés, ainsi que les institutions participant ou administrant des programmes de l'USDA ne devront faire aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le genre, le handicap, l'âge ou des représailles pour des activités antérieures liées à la défense des droits civils dans tout programme ou activité mené ou financé par l'USDA.

Les personnes handicapées qui ont besoin d'autres moyens de communication pour obtenir des informations sur le programme (par exemple, braille, gros caractères, bande sonore, langue des signes américaine, etc.) doivent contacter l'agence (nationale ou locale) à laquelle elles ont demandé des prestations. Les personnes sourdes, malentendantes ou ayant des troubles de la parole peuvent contacter l'USDA via le Service de relais fédéral au (800) 877-8339. De plus, les informations concernant le programme peuvent être disponibles dans des langues autres que l'anglais.

Pour déposer une plainte pour discrimination relative au programme, remplissez le formulaire de plainte pour discrimination du programme USDA (AD-3027) disponible en ligne à l'adresse : https://www.usda.gov/oascr/how-to-file-a-program-discrimination-complaint, et à n'importe quel bureau de l'USDA, ou envoyez une lettre adressée à l'USDA et fournissez dans la lettre toutes les informations demandées dans le formulaire. Pour demander une copie du formulaire de plainte, composez le (866) 632-9992. Envoyez votre formulaire dûment rempli ou votre lettre à l'USDA par :

(1) Courrier postal : U.S. Department of Agriculture

Office of the Assistant Secretary for Civil Rights

1400 Independence Avenue, SW

Washington, D.C. 20250-9410;

(2) fax : (202) 690-7442; ou

(3) E-mail : program.intake@usda.gov

Cette institution respecte l'égalité des chances.